

Communiqué de presse

Abrogation des fiches CEE Industrie : abandon de l'efficacité énergétique dans l'industrie ?

Paris, le 8 juillet 2025

Le GIMELEC et le SERCE prennent acte de la publication du 71^{ème} arrêté relatif aux certificats d'économies d'énergie, qui abroge plusieurs fiches standardisées concernant des opérations d'efficacité énergétique dans le secteur industriel.

Ces suppressions, intervenues sans concertation, marquent un tournant préoccupant, révélant le retrait du soutien du Gouvernement à l'efficacité énergétique dans l'industrie française, affaiblissant ainsi un levier essentiel de compétitivité et d'emploi à travers notamment les sociétés de services à l'industrie, bien au-delà du seul débat sur le prix de l'électricité.

Les justifications avancées pour cette décision, notamment la rentabilité supposée des opérations concernées, ignorent la réalité économique des industriels. Dans un contexte où les trésoreries sont fortement dégradées, toute opération dont le retour sur investissement dépasse trois ans devient inenvisageable, même si elle est techniquement pertinente et bénéfique à long terme.

En actant la réorientation du mécanisme CEE vers le secteur résidentiel (B2C), le Gouvernement affaiblit sciemment un levier essentiel de compétitivité pour l'industrie en matière d'efficacité énergétique. Le GIMELEC et le SERCE appellent désormais à la mise en place d'un plan global de soutien à l'efficacité énergétique dans l'industrie, incluant des outils financiers incitatifs.

En permettant aux industriels d'investir dans des équipements plus sobres et performants, les dispositifs incitatifs comme les CEE favorisent la résilience des sites industriels face aux hausses de prix de l'énergie, leur modernisation et le maintien d'emplois et de savoir-faire précieux au moment où la réindustrialisation est érigée en priorité nationale. Stimuler les économies d'énergie, c'est renforcer la compétitivité structurelle de l'industrie française.

Le débat sur la compétitivité de l'industrie française ne peut se limiter à la question du prix de l'électricité. Il doit impérativement intégrer la capacité des entreprises à réduire leur consommation d'énergie. L'efficacité énergétique est un levier stratégique, à la fois économique et climatique, qu'il est urgent de soutenir de manière cohérente et durable.

A propos du GIMELEC

Le GIMELEC fédère les entreprises de la filière électronumérique française. Nos 204 adhérents conçoivent, fabriquent et déploient les solutions d'électrification, d'automatisation et de digitalisation pour l'industrie, les bâtiments, la mobilité, les infrastructures énergétiques et numériques. A travers ses adhérents, le GIMELEC représente la quasi-totalité de l'offre de moteurs électriques et variateurs en France, soit près de 90% du marché.

A propos du SERCE

Le SERCE représente les entreprises de la transition énergétique et numérique. Il réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 4000 sites en France.

Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. L'alliance de leur savoir-faire dans l'énergie et le digital leur permet de proposer de nouvelles solutions énergétiques et numériques qui répondent aux enjeux des territoires et des entreprises. Leur capacité à innover dans le « smart » favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...).

Membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) – Membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés des entreprises adhérentes au SERCE – CA France : 24,3 Mds €, 135 000 salariés.

Contacts :

Joël VORMUS – jvormus@gimelec.fr – 06 12 73 63 00

Marielle MOURGUES – m.mourgues@serce.fr – 01 47 20 69 45

